

Nombre de
membres en
exercice

25

Présents et
représentés

23

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU BUREAU DU GRAND ANNECY

SEANCE du 19 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre
Le dix neuf du mois de avril à huit heures

Le BUREAU du Grand Annecy, dûment convoqué en séance officielle le douze avril deux mille vingt-quatre, s'est réuni au SILA - Salle A. Janin en séance Ordinaire sous la présidence de Frédérique LARDET, Présidente.

Délibération

Date de mise
en ligne

22 AVR. 2024

Déposée en
Préfecture le

22 AVR. 2024

Etaient présents

Jean-Pascal ALBRAN, Christian ANSELME, Pierre BRUYERE, Samuel DIXNEUF, Fabienne DULIEGE, Denis DUPERTHUY, Ségolène GUICHARD, Frédérique LARDET, François LAVIGNE-DELVILLE, Patrick LECONTE, Bruno LYONNAZ, Viviane MARLE, Jean-Claude MARTIN, Catherine MERCIER-GUYON, Thomas MESZAROS, Aurélien MODURIER, Magali MUGNIER, Monique PIMONOW, Marc ROLLIN, Christian ROPHILLE, Didier SARDA, Jean-Louis TOÉ

Avait donné procuration

François ASTORG à Samuel DIXNEUF

Etaient excusé(e)s

Gilles FRANÇOIS, Charlotte JULIEN

Magali MUGNIER est désigné(e) en qualité de Secrétaire de séance

OBJET

ETUDE GLOBALE DANS LE CADRE DE LA POLLUTION AUX PFAS DE LA NAPPE DES ILES - DEMANDES D'AIDES FINANCIÈRES

Après le lac, la nappe des Iles est la seconde ressource stratégique en matière d'eau potable du Grand Annecy.

En cas de défaillance de l'approvisionnement depuis le lac ou de l'usine de traitement des Espagnoux, cette ressource peut pallier à hauteur de 30 % la production de l'usine sur une courte période.

Suite à la découverte d'une pollution aux PFAS, cette nappe est à l'arrêt depuis fin février 2023.

Le projet d'étude globale concerne ainsi l'ensemble des études et travaux relatifs à la caractérisation de la pollution aux PFAS, l'amélioration du fonctionnement de la nappe et la réalisation d'un pilote de traitement en vue de l'élaboration d'une filière de traitement adaptée aux caractéristiques de la pollution aux PFAS de la nappe des Iles.

Le coût estimatif de l'opération s'élève à 262 620 € HT.

Cette opération, inscrite au chapitre 2313 du budget annexe de l'eau potable en cours, est susceptible de bénéficier de subventions.

LE BUREAU DECIDE :

- d'approuver l'étude globale dans le cadre de la pollution aux PFAS de la nappe des Iles ;
- d'autoriser le dépôt du dossier de demande d'aide et de solliciter le financement du Conseil départemental de la Haute-Savoie et de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse,
- de solliciter une dérogation auprès du Conseil départemental de la Haute-Savoie et de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse afin de commencer les études avant décision d'obtention de la subvention ;
- d'autoriser la Présidente à signer les actes nécessaires dans le cadre de la procédure d'attribution et de production des justificatifs exigés, ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

LA DÉCISION A ÉTÉ ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Voix POUR : 23

Le Secrétaire de séance,



Magali MUGNIER

Pour extrait conforme
Pour la Présidente et par délégation,
Le Directeur général adjoint,



Jean-Christophe BORTOLATO.